



SNUipp 76

**Encart spécial :
nouvelle organisation
de la semaine**

L'heure est plus que jamais à la mobilisation !

Le mois de mai a été ponctué de grèves et de manifestations massives. Les journées du 15, du 18, du 22, du 24 ont montré la force de la mobilisation dans les services publics et notamment dans celui de l'éducation,

La politique menée par le gouvernement est bien une politique de régression qui au nom de la réforme accroît les inégalités et s'attaque aux acquis sociaux et aux solidarités sans répondre aux attentes de plus en plus fortes en matière de salaires et d'emplois,

Dans la fonction publique, la Réforme Générale des Politiques Publiques (voir p2 et p4) se révèle un redoutable instrument qui sacrifie des pans entiers de missions, remet en cause le rôle et la place des services publics (en les privatisant ou en les supprimant) et le statut de fonctionnaire appelé à disparaître. La RGPP amplifie la précarité.

Dans ce contexte de lutte, le gouvernement choisit l'affrontement, Non seulement, il affiche la volonté d'accroître sa politique mais il annonce au soir du 15 mai un projet de loi remettant en cause le droit de grève dans l'éducation nationale à travers le « service minimum d'accueil » au lieu de répondre aux véritables problèmes,

La FSU, la CGT et Solidaires ont décidé de maintenir la pression et appellent à la grève le mardi 10 juin.

-Contre les 11000 suppressions de postes en 2008 (29 postes rendus par le département pour 330 élèves de moins : 100 fermetures prononcées en mars).

-Contre le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

-Pour l'abandon des nouveaux programmes contestés par l'ensemble de la communauté éducative dans le primaire.

-Pour la revalorisation du métier d'enseignant.

-Pour une prise en charge de la difficulté scolaire qui ne stigmatise pas les enfants (stages, 60h).

-Pour l'abandon de la RGPP (réforme complexe aux conséquences insidieuses et difficiles à appréhender).

-Pour une réforme des services publics qui augmente réellement leur efficacité pour tous et partout.

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



**PRESSE
URGENTE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 4/06/2008

Grève mardi 10 juin

Journée EVS-AVS mercredi 11 juin



Sommaire

p 1 Edito

p 2 RGPP

EVS-AVS : où en est-on ?

p 3 Compte-rendu de l'audience avec l'IA

p 4 Grève le 10 juin

Rassemblement le 11 juin

Encart spécial 60 heures

**Dans le prochain bulletin, tous les résultats de la première phase du mouvement !
Déjà disponibles sur <http://76.snuipp.fr> par commune avec votre code SNUipp personnel**

Mai : manifestations réussies !



SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

**I.S.S.N 1259-9646 /
C.P.P.A.P 0710 S 07451**

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins

Dépôt légal à parution

La RGPP (réforme générale des politiques publiques)

Une réforme pour casser la fonction publique et le statut des fonctionnaires

Le gouvernement met en place une nouvelle réforme de l'état qui mène de front différents chantiers : budgétaire, structurel et statutaire.

Cette réforme marque une réelle rupture par son ampleur et la simultanéité des chantiers.

L'objectif est bien de défaire la fonction publique de 1945 et d'en finir avec notre modèle social redistributif, en s'appuyant sur les disfonctionnements en grande partie liés aux réformes déjà engagées.

La RGPP est mise en œuvre par un conseil de modernisation directement piloté par N. Sarkozy qui se réunit tous les 3, 4 mois et une cellule aux réunions hebdomadaires. Par exemple le 8 avril elle adoptait 166 mesures dont seules ont été médiatisées celles concernant le logement et la carte de famille nombreuse sur laquelle le gouvernement a dû en partie reculer.

Emploi

L'objectif annoncé est de supprimer 160 000 postes de fonctionnaires (dont 80 000 dans l'Education Nationale), à raison de 35 à 40 000 par an.

Les fonctionnaires ont pallié aux précédentes diminutions d'emploi mais il y a un seuil au-delà duquel ce n'est plus possible : d'un service légèrement moins bien rendu, la question « qu'est-ce que j'abandonne » se posera. Il y aura davantage de contractuels.

Pour « économiser des fonctionnaires », les petits ministères pourront faire un poste avec plusieurs morceaux de postes. Il faut donc modifier les statuts.

Budget

La paye est actuellement calculée en fonction du corps d'appartenance. Dans le projet, le salaire sera divisé en 3 parties (grade, métier, mérite).

Contractualisation : il est prévu de contractualiser des Partenariats Public Privé (PPP), il s'agit de trouver des financiers, des constructeurs et des entreprises de maintenances qui ensemble constitueront une entité avec laquelle l'état passera un bail qui ne pourra être rompu avant son échéance. Ainsi les dépenses d'investissement deviennent des dépenses de fonctionnement, la dette un loyer. Au final, cela coûte plus cher.

Structure

Il est prévu de regrouper plusieurs ministères et d'en fusionner les directions.

Des Agences de Service Public (ASP) vont être créées. (Une agence, une mission). Elles seront administrées par un chef d'agence (recruté dans le public ou le privé) qui aura une lettre de mission et sera payé à la performance.

Beaucoup de ministères seront déconcentrés. Par circulaire du 19 mars, F. Fillon met en place l'état local au niveau de la région, avec 8 politiques publiques, 8 structures dont le rectorat. Le département met en œuvre les politiques.

Statut

Dans une logique managériale, la fonction publique de carrière est remise en cause pour aller vers une fonction publique de métiers (cf fonction publique territoriale où 3 refus de mutation valent licenciement quand il y a restructuration). Les adaptations statutaires doivent permettre de regrouper plusieurs morceaux d'emploi, faciliter la mobilité, les restructurations... le recours à l'intérim.

Pour le SNUipp et la FSU, il ne s'agit pas de refuser toute réforme mais d'en imposer une qui maintient et améliore des services publics de proximité auxquels tous continueront à avoir accès quelque soit leur lieu de résidence, leurs moyens...

Le coût des mesures sociales est un faux problème : les aides sociales sont réinvesties par les bénéficiaires dans l'économie.

« La réforme de l'état supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'état sur notre territoire ». François Fillon

Dette oui, mais un actif supérieur au passif ! Un état qui n'est pas en faillite !

Aide individualisée à la rentrée : pas de précipitation, prenons le temps de la réflexion !



Actualité

Carte scolaire

Le dossier « heures du samedi » est loin d'être clos par la parution des textes officiels. Voici venu le temps de la mise en place sur le terrain, le temps pour chacun de mesurer les conséquences concrètes des mesures décidées « d'en haut ». Le texte ministériel confie aux conseils des maîtres de chaque école la mission impossible de mettre en place un dispositif d'aide individualisée qui trouve l'assentiment de tous dans le respect des intérêts de chacun : celui des élèves concernés, celui de leurs parents, celui des maires chargés de l'entretien des locaux scolaires et du transport, celui de l'ensemble des enseignants de l'école. Beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes demeurent, c'est pour tenter d'y répondre, au moins en partie que le SNUipp a rencontré l'Inspecteur d'Académie. Voici quelques uns des premiers commentaires qu'il nous a livrés :

Une information sera-t-elle envoyée aux écoles ? Un courrier sera adressé aux écoles afin d'apporter un cadrage départemental en complément des circulaires nationales mais, il ne s'agit pas de procéder à une sur-réglementation par rapport au texte national : l'esprit et la lettre du texte seront respectés et c'est au conseil des maîtres de définir les modalités choisies pour la mise en place de l'aide personnalisée. Une première note portant sur l'organisation de la semaine scolaire a déjà été transmise, celle concernant la mise en place de l'aide personnalisée et l'organisation du service des enseignants du premier degré devrait être envoyée à la fin de la semaine.

Quel jour et à quel moment ? Le choix du samedi matin pour l'aide individualisée, sans être formellement interdit par le décret est très fortement déconseillé et ne sera vraisemblablement pas validé... Pour les autres possibilités : mercredi matin, avant la classe, temps du midi, après la classe, il n'y aura aucune préconisation particulière, départementale ou de circonscription. Chaque école choisit en fonction de ses spécificités.

Quelle durée réserver à l'organisation et à la préparation ? Les 60 h doivent être consacrées essentiellement à l'aide aux élèves : le temps de préparation (formalisation et rédaction du projet, évaluation des effets de l'aide apportée) doit rester dans des limites « raisonnables » pour être validé par l'IA. Un seuil maximum devrait être proposé par l'IA. Les chargés de classe unique et les directions 2 classes pour lesquels aucun allègement n'est prévu pourront comptabiliser un temps d'organisation plus important dans le cadre des 60h.

Quels sont les enseignants concernés ? Les enseignants effectuent en règle générale l'aide individualisée dans leur école, y compris les maternelles pour lesquelles, le travail en « petit groupe » est à privilégier. Toute organisation différente ne peut se faire que sur la base du volontariat et d'un choix de l'équipe pédagogique. Les enseignants des RASED ne sont pas exclus du dispositif même s'ils n'apparaissent pas dans le texte de la circulaire.

Et les élèves ? Ils sont listés par le maître de la classe. La durée des séquences, la taille des groupes et les contenus sont à moduler suivant l'âge et les besoins des élèves. L'aide individualisée, d'une durée hebdomadaire maximum de 2 heures se fera sur la base d'un « contrat » type PPRE établi pour chaque élève. En fonction des résultats obtenus, les enfants concernés ne sont pas forcément les mêmes tout au long de l'année.

Et si la totalité des 60 heures n'est pas utilisée ? Les heures non effectuées en aide individualisée sont transformées en heures de formation sous la responsabilité de l'IA de la circonscription.

Quel calendrier ? L'organisation concrète de l'aide individualisée devra être finalisée en septembre : la fiche annexe sera considérée comme un avenant au projet d'école. Un tableau de services précis et nominatif sera transmis à l'IA pour validation. **Rien à transmettre en Juin** sauf en cas de demande de dérogation pour l'organisation de la semaine de classe sur 9 demi-journées (avec le mercredi matin travaillé pour tous les élèves), ou en cas de demande de modification des horaires de l'école (prononcée par le maire sur proposition du conseil d'école après avis de l'IA.).

Le SNUipp continuera à dénoncer les contradictions de ce dispositif, à informer et à accompagner les enseignants dans leurs questionnements et leur réflexions et à intervenir à tous les niveaux pour que les choix des conseils des maîtres soient respectés. N'hésitez pas à nous contacter.

Le groupe de travail aura lieu le 20 juin.
Pensez à faire remonter les dossiers de demande d'annulation de fermeture ou d'ouverture au SNUipp par mail, courrier ou par votre délégué de secteur.
Il semble que beaucoup de situations pourront évoluer en juin !

CAPD

12 juin : exeat-ineat Disponibilité, détachement. Statistiques sur les temps partiels : l'IA accorde en principe toutes les demandes de travail à temps partiel. Ne sont donc traitées en CAPD que des situations où il y aurait refus. Ne pas hésiter à nous contacter dans ce cas.
Accès à la hors-classe : der-

Mouvement 2ème et 3ème phase

5 juin : Consultation sur le site de l'IA de la liste des décharges et compléments de service, des postes restés vacants et des postes libérés à l'année.

Du 5 juin 9h au 10 juin minuit : Ouverture de la session internet pour saisir une nouvelle liste de vœux.

11 juin : Un accusé de réception arrive sur votre boîte I-prof (sans retour à l'IA sauf annulation de vœu ou erreur dans les barèmes). **Adressez un double au SNUipp.**

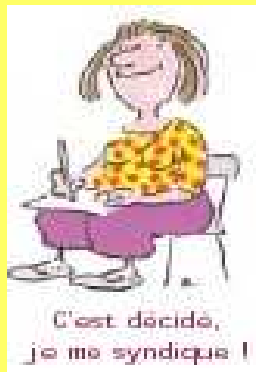
1er juillet : groupe de travail et publication des résultats sur I-Prof.

Ensemble des résultats publiés sur <http://76.snuipp.fr>

27 août : groupe de travail et résultats de la 3ème phase



Je me syndique dès



Nouveaux adhérents : toute adhésion envoyée avant le 30 juin comptera pour l'année 2008-2009

Bulletin d'adhésion téléchargeable sur le site <http://76.snuipp.fr> ou sur simple demande

C'est maintenant qu'il faut se syndiquer.

Plus nous sommes nombreux, plus le syndicat est fort, représentatif, efficace !

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- ◆ A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- ◆ Au développement du service public d'éducation
- ◆ Au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique au sein de la FSU



L'action continue : grève le mardi 10

Non à la casse du service public d'éducation !

- Pour un service public d'éducation de qualité : refuser les suppressions de poste, la nouvelle organisation de l'école, les nouveaux programmes
- Pour une véritable revalorisation du métier d'enseignant
- Pour la défense des services publics et le statut de fonctionnaire : stopper la précarité, la privatisation des services publics

Manifestation à Rouen à 10h30 Cours Clémenceau, Le Havre et Dieppe : voir site du SNUipp76

Après le succès des puissantes actions menées ces dernières semaines, montrant l'exaspération et la forte mobilisation des personnels, parents et élèves, l'intersyndicale du second degré n'a jamais envisagé une suspension de l'action : les revendications demeurent, le Ministre devra bien finir par négocier.

Le gouvernement s'entête à maintenir les suppressions de postes, à multiplier les heures supplémentaires, il remet aujourd'hui en cause le droit de grève dans l'Education nationale à travers le « service minimum d'accueil », propose de créer une agence pour les remplacements, très inquiétante pour la continuité du service public et ses personnels, envisage une réforme des lycées sur fond de réduction des horaires élèves. Ses propositions d'ouverture de discussions, qui écartent les questions budgétaires, en particulier les conditions de la rentrée 2008, sont inacceptables. Une négociation digne de ce nom doit traiter les revendications des personnels et des usagers et non les seuls sujets

EVS-AVS : rassemblement contre la précarité le mercredi 11 juin

La décision d'autoriser le renouvellement des contrats d'avenir, arrivant à échéance au 30 juin, pour une période de 6 mois est une première réponse à la mobilisation : journées d'action, rassemblements, délégations, pétitions... Cette solution, même si elle permet de « passer le cap » des vacances et d'assurer la rentrée, ne peut en aucun cas nous satisfaire. Elle laisse les EVS, les enseignants et les parents dans l'incertitude. Elle ne résout ni le problème de la précarité, ni celui de la pérennité et du statut des emplois.

Le collectif EVS-AVS s'est réuni avec les syndicats SNUipp-FSU, Sud-Education, SGEN-CFDT, SNUDI-FO et a élaboré la plate-forme suivante :

Aucun licenciement d'Employé de Vie Scolaire, ni d'Assistant d'Éducation. Stop à la précarité. Pour des emplois publics stables.

Des personnels à statut très précaire (des contrats de six à dix mois payés moins de 800 euros) travaillent dans nos écoles pour accompagner les classes, effectuer des tâches administratives, aider un enfant handicapé... Leur apport à la vie des écoles est important et correspond à de véritables emplois. Ni les personnels concernés, ni les écoles ne peuvent continuer à fonctionner ainsi. La multiplication de ces emplois de plus en plus précaires dans les écoles depuis plusieurs années est incohérente et inacceptable.

Nous, parents, enseignants, personnels des écoles exigeons :

- L'arrêt du recrutement de nouveaux personnels précaires
- Le maintien des personnels qui le souhaitent.
- La création d'emplois statutaires de la fonction publique avec un titularisation
- La mise en place d'un plan de formation professionnelle qualifiante, sur le temps de travail

Lieux et heures de rassemblements décidés lors des réunions du 4 et 5 juin communiqués par mail, disponibles sur le site du SNUipp76

plan de rémuniérée,